Procès-verbal de l'assemblée générale 2023 de la coopérative ENERGIE 2030 le 25.6.2023 à l'hôtel Tychon à Raeren/Eynatten

Lors de l'assemblée générale (AG) de la coopérative ENERGIE 2030, 35 membres étaient présents avec un total de 11064 parts sociales. 2979 membres avaient été invités avec un total de 48135 parts.

La réunion a débuté à 14h08.

PARTIE I (Changement des statuts)

Renaud Lilien, notaire, préside la première partie de l'assemblée générale.

1.1. Constatation du quorum

Deux scrutateurs sont désignés.
Explication, de la procédure par le notaire Renaud Lilien.

1.2. Présentation des statuts adaptés et adoption de ces statuts

Présentation/Lecture des nouveaux statuts de la coopérative par le notaire Lilien en français et en allemand (voir annexe).

Le notaire Lilien et le conseil d'administration répondent aux questions concernant les nouveaux statuts.

- Modalités de sortie
- Valeur des parts à la sortie
- Valeur nominale nette (remboursement si le bilan présente de pertes).

La partie I a été clôturée à 15 heures avec l'adoption des nouveaux statuts à l'unanimité.

Remarque du conseil d'administration :

En raison d'une erreur de transmission, une ancienne version des nouveaux statuts a été lue lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2023. Celle-ci ne correspondait pas en tous points à celle qui avait été envoyée aux membres.
Le conseil d'administration de la coopérative a décidé, lors d'une réunion le 13.7.2023, de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de rectifier l'erreur.

Dates retenues pour une assemblée au siège de la société :

- Le mardi 29/08/2023 à 17h30 pour la première assemblée
- Le mardi 19/09/2023 à 17h30 pour la seconde assemblée, si la première le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion.

PARTIE II de l'assemblée générale

Début à 15h25
Martin Winkler a mené la réunion en allemand. Patrick Kelleter (président) a traduit et expliqué en français. Uwe Rönna et Sabine Brandt étaient également présents en tant que membre du conseil d'administration. Uwe Rönna a rédigé le procès-verbal.

2.1. Accueil et constatation de la régularité de la convocation

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a été constaté que la convocation à l'assemblée avait été réalisée correctement. Aucune objection n'a été formulée.
Martin Winkler a proposé de modifier légèrement l'ordre des points de l'ordre du jour par rapport à l'invitation. Cette proposition a été acceptée sans objection. Aucun ajout n'a été fait à l'ordre du jour.

2.2. Rapport du conseil d'administration sur les activités

Des informations ont été données au sujet des projets suivants :

- **Eolienne à Saint-Vith**
  Des discussions ont été entamées avec l'administration communale de Saint-Vith afin de négocier un (nouveau) contrat de location. Le montant n'est pas encore fixé. Il convient de viser un rapport bénéfice/frais raisonnable. Un repowering (démontage et construction d'une nouvelle éolienne) sur le site actuel semble peu probable. L'extension de la zone industrielle a nécessité la construction d'une route à proximité immédiate de l'éolienne. Pour le démantèlement de l'installation, 25.000 € ont déjà été provisionnés dans le bilan.
- **Eolienne à Chevetogne**
  L'éolienne tourne toujours sans problème.
- **Eurowindpark Aachen**
  Les éoliennes fonctionnent sans problème avec de très bons rendements. Un repowering est en discussion. Actuellement, la désignation de nouvelles surfaces pour l'utilisation de l'énergie éolienne à Aix-la-Chapelle est en discussion.
- **Parc éolien Strauch /Michelshof**
  Le repowering est à l'ordre du jour. Les éoliennes fonctionnent actuellement sans problème.
- **Parc éolien à Villers-le-Bouillet**
  En 2022, les éoliennes étaient très rentables et fonctionnaient sans problème.
- **Biogaz Haut-Geer**
  La capacité de l'installation a été multipliée par deux sans recourir à des capitaux extérieurs.
- **Parc éolien à Trierweiler**
  Les éoliennes ont très bien fonctionné en 2022, sans aucun problème. Il y a eu 160.000 € de distribution pour une part de commanditaire de 400.000 €.
- **Parc éolien à Gesves**
  La coopérative possède une des six éoliennes. Le principal propriétaire était jusqu'à présent Windvision, qui a vendu ses parts à Blackrock. Le rendement pour 2022 était très bon. Cependant, aucune distribution n'a été décidée et versée jusqu'à présent.
- **Parc photovoltaïque à Weinsfeld**
  Tout fonctionne très bien. Par rapport au capital, il y a eu un bénéfice de 200% en 2022, avec une distribution de 100%. Le reste a été investi dans l'extension du parc solaire et la mise en place d'un système de stockage par batterie.
- **Agence AECO**
  ENERGIE 2020 Agence SA s'appelle désormais AECO SA. En raison des turbulences sur le marché de l'électricité, la société est passée dans le rouge. Mais comme une relance est prévisible, le conseil d'administration a renoncé à une sous-évaluation dans le bilan.

Projets de crédits

- AECO / Energie2030 Agence assure le remboursement des crédits conformément au contrat et dans les délais.
  - Les crédits de caisse sont tous remboursés.
  - Le crédit Mousquetaire est également remboursé.
  - PV Grèce: la production d'électricité a débuté et génère les premiers bénéfices. Explication de l'engagement d'Energie2030 Agence pour les PV en Grèce.
- ATJ : le crédit est remboursé, à l'exception des intérêts de retard (environ 2000 €).
- Alma Terra / Leonardolux / Bernard Annet
  - 2 crédits : total environ 1,3 Mio €
  - Rarement des paiements d'intérêts/remboursements en 2022.
  - La coopérative a constitué une provision pour risques d'environ 50% du crédit (750.000 €). Ce montant réduit les bénéfices mais est tout de même imposable.
    Les crédits ont été garantis par une hypothèque sur une propriété en Provence. Cette hypothèque doit maintenant être mise en œuvre par l'intermédiaire d'un notaire en France.

La question a été posée de savoir pourquoi la coopérative Energie 2030 ne participe pas au parc éolien de Raeren. Il a été expliqué que les conditions marginales avaient été fixées par l'appel d'offres de telle sorte qu'Energie 2030 ne pouvait pas se porter candidate.

Evolution des membres

- L'évolution des dépôts depuis la création a été présentée sous forme de diagramme.
- Il y a eu un grand nombre de démissions.
- Explication de la procédure de sortie : les demandes de résiliation doivent être introduites au cours du premier semestre d'une année, entre le 1er janvier et le 30 juin. Le remboursement se fait ensuite au cours du deuxième semestre (vers septembre) de la même année, si la situation financière de la coopérative le permet.

2.3. Présentation du bilan 2022 et rapport des vérificateurs aux comptes

- Les comptes annuels 2022 ont été présentés et les points essentiels ont été expliqués.
- La somme du bilan s'élève à 12.033.750 €.
- Une provision de 775.000 € a été comptabilisée (crédit Almaterra + déconstruction St.Vith)
- Le bénéfice 97.443 € (après impôts)
- En raison du faible bénéfice (dû aux provisions) et des risques expliqués, le conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende cette année (0 %).

Remarque sur le risque lié aux crédits subordonnés. Martin Winkler a expliqué que le risque lié aux crédits subordonnés accordés est très faible, car cela se produit dans le cadre de projets qui se déroulent très bien et que les commanditaires permettent ainsi d'agrandir les installations sans avoir recours à de nouveaux crédits bancaires.

Rapport des contrôleurs de caisse : tous les contrôleurs de caisse étaient empêchés (vacances). C'est donc Martin Winkler qui présente le rapport. Aucune réclamation n'a été formulée par les contrôleurs de caisse.

2.4. Votes

Décisions 1

	Oui	Abstention	Non
Décharge du conseil d'administration	7145	3919	0
Approbation du bilan	11059	5	0
Affectation du bénéfice (pas de distribution cette année)	10296	768	0

Décisions 2

	Oui	Abstention	Non
Nombre d'aministrateurs selon les statuts Pouvoirs comme précédemment Durée indéterminée L'assemblée générale peur révoquer ou élire	7110	3954	0
Rémunération 2000 €/personne/année	6713	3957	394
Commissaire ou contrôleur de caisse, élection par le CA	11026	38	0
Electrion du conseil d'administration (Patrick Kelleter, Martin Winkler, Uwe Rönna, Frank Van den Höfel)	11064	0	0

1.1 Election du conseil d'administration

Sabine Brandt se retire du conseil d'administration. Frank Van den Höfel a posé sa candidature en tant que nouveau membre (en son absence) et a été soumis à l'élection en même temps que les autres membres Patrick Kelleter, Martin Winkler et Uwe Rönna.
Les nouveaux membres du conseil d'administration ont été élus sans opposition et acceptent leur élection.

1.2 Divers

La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le 9 juin 2024.

L'assemblée générale s'est terminée à 18h20.

Raeren, le 25 juin 2023

Patrick Kelleter Martin Winkler Uwe Rönna Frank van den Höfel